



CONSEIL COMMUNAL DE HAUTEMORGES

Extrait du PV de la séance du 17 novembre 2025

Préavis n° 17-2025

Sous la présidence de M. Cédric Jotterand, Président,

le Conseil Communal de Hautemorges

- vu le préavis Municipal n° 17-2025 "Localisation future de l' « UAPE de Pampigny »",
- Ouï le rapport des Commissions concernées,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le préavis tel qu'amendé,

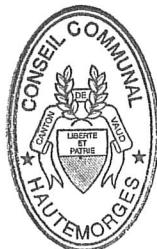
soit :

- De conserver l'UAPE dans la Grande salle de Pampigny et de ne pas l'intégrer dans l'étude de rénovation et d'extension du collège du Champ-Carré.
- D'y prévoir l'agrandissement précité de la salle publique
(extrait du rapport de la Commission ad hoc : "Dans le projet de la Municipalité, la salle ACM du collège de Pampigny va devenir une salle publique.
Nous avons pris note qu'un local de rangement pour la fanfare est prévu dans le préavis.
Nous saluons ces propositions.
Par contre pour que cette salle soit attractive, nous proposons un agrandissement de celle-ci pour y prévoir un accès extérieur indépendant de l'école, un hall d'entrée, un vestiaire, des sanitaires et une cuisinette.
Cette salle permettrait d'accueillir entre 120 et 130 personnes pour une surface d'environ 125 m2.")

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Hautemorges

le lundi 17 novembre 2025

Le Président :
Cédric Jotterand



Le Secrétaire :
Laurent Mottet